



Commission Régionale Foot Entreprise et Critérium SAISON 2019/2020

PROCÈS-VERBAL N°012

Réunion du : **Mardi 12 novembre 2019**

Présents : MM. MATHIEU (Comité Directeur) - MORNET – PAREUX - SANTOS.
Excusés : MM. LE DREFF – OLIVEAU.

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

La Feuille de Match Informatisée va être déployée cette saison sur toutes les compétitions Foot Entreprise et Critérium aussi en championnat qu'en Coupe de Paris CREDIT MUTUEL IDF. Seule la Coupe Nationale Foot Entreprise ne sera pas concernée par la F.M.I.

Nous vous communiquons ci-dessous le planning des formations et les dates de mise en place de la F.M.I. :

Compétitions	Date de formation	Date de mise en place de la FMI
FOOT ENTREPRISE S.A.M. R1 (Eq. 1 et 2)	05/11/2019 à 18h	23/11/2019
FOOT ENTREPRISE R2 S.A.M. (Eq. 1 et 2)	07/11/2019 à 18h	23/11/2019
FOOT ENTREPRISE S.A.M. R3 (Eq. 1)	12/11/2019 à 18h	23/11/2019
CRITERIUM S.A.M. R1 (Eq. 1 et 2)	14/11/2019 à 18h	30/11/2019
CRITERIUM S.A.M. R2 (Eq. 1 et 2)	19/11/2019 à 18h	30/11/2019

CRITERIUM S.A.M. R3	21/11/2019 à 18h	30/11/2019
FOOT ENTREPRISE SAMEDI MATIN R1 et R2	05/12/2019 reporté au 09/12/2019 à 18h en raison de la grève prévue le 05/12/2019	14/12/2019

FOOTBALL ENTREPRISE SAMEDI APRES MIDI

R2/B et R3/C

21445834 – SCPO ESCRP 1 / NEW TEAM VINCENNES 1 du 09/11/2019

21875265 – SCPO ESCRP 2 / NEW TEAM VINCENNES 2 du 09/11/2019

Courriel de SCPO et du propriétaire des installations en date du 07 novembre 2019 informant de l'indisponibilité des installations.

Courriel de NEW TEAM VINCENNES en date du 08 novembre 2019 informant de l'impossibilité d'accueillir la rencontre sur ses installations.

La Commission reporte ces deux rencontres à une date ultérieure.

R3/A

21941758 – EXPOGRAPH VANVES 2 / CONSEIL GENERAL 92 2 du 02/11/2019

Absence feuille de match

La Commission demande au club d'EXPOGRAPH VANVES de lui transmettre la feuille de match.
1^{er} rappel.

R3/B

21875173 – A.S. PTT CERGY PONTOISE 2 / INSTITUT PETROLE FC 1 du 09/11/2019

La Commission,

Après lecture des pièces versées au dossier (feuille de match, rapport de l'arbitre, courriel de l'A.S. PTT CERGY PONTOISE, courriel de la Mairie de PONTOISE),

Considérant que le match n'a pas pu avoir lieu en raison de l'occupation du terrain par une autre rencontre,

Considérant le courriel de la Mairie de PONTOISE qui indique que ce doublon est lié à une erreur administrative de la Mairie,

Considérant que les 2 équipes étaient présentes,

Par ces motifs,

Reporte ce match à une date ultérieure.

R3/D

21875355 – DEFENSE NATIONALE 1 / ENERGY 91 1 du 09/11/2019

Courriel d'ENERGY 91 signalant son forfait.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait avisé d'ENERGY.

21875349 – ACHERES SOLEIL DES ILES 8 / DEFENSE NATIONALE 1 du 26/10/2019

Absence feuille de match – 2^{ème} et dernier rappel.

La Commission demande au club d'ACHERES SOLEIL DES ILES de transmettre la feuille de match pour le 19/11/2019 dernier délai sous peine de match perdu par pénalité (article 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

La Commission demande à l'arbitre officiel de lui transmettre un rapport en indiquant le score du match.

21875330 – ACHERES SOLEIL DES ILES 8 / CEA SACLAY 1 du 02/11/2019

Absence feuille de match

La Commission demande au club ACHERES SOLEIL DES ILES de lui transmettre la feuille de match.
1^{er} rappel.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

22128324 – PITRAY OLIER 8 / BANQUE DE France 2 du 16/11/2019

Suite à l'indisponibilité des installations de PITRAY OLIER 8, cette rencontre est inversée et se jouera à 14h30 sur les installations de la BANQUE DE FRANCE – Complexe sportif le COARER 2 à LOUVECIENNES.

22128321 – APSAP EMILE ROUX 1 / ANTILLAIS DU 18ème 8 du 16/11/2019

Courriel de l'APSAP EMILE ROUX.

Cette rencontre se jouera à 15h00 au lieu de 14h30.

Accord de la Commission.

22128323 – BOUGAINVILLE 8 / ORANGE ISSY 3 du 16/11/2019

Courriel de BOUGAINVILLE.

Cette rencontre se jouera à 17h30 au lieu de 15h30.

Accord de la Commission.

22128306 – HOPITAL POINCARE 2 / PHILIPPE GARINIER 8 du 16/11/2019

Courriel de l'HOPITAL POINCARE.

Cette rencontre se jouera à 13h15 au lieu de 14h30.

Accord de la Commission.

FOOTBALL ENTREPRISE SAMEDI MATIN

R1

21454656– P.W.C. 1 / FIPS 1 du 26/10/2019

Absence de la feuille de match.

2^{ème} et dernier rappel.

La Commission demande au club de P.W.C. de transmettre la feuille de match pour le 19/11/2019 dernier délai sous peine de match perdu par pénalité (article 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

La Commission demande à l'arbitre officiel de lui transmettre un rapport en indiquant le score du match.

21454648 – PWC FC1 / ACCENTURE 1 du 02/11/2019

Absence de la feuille de match.

1^{er} rappel.

21454638 – NATIXIS AM 1 / FINANCES 92 1 du 02/11/2019

Absence de la feuille de match.

La Commission demande au club de NATIXIS de lui transmettre la feuille de match.

1^{er} rappel.

R2

21881614 – BPCE AS 1 / FINANCES 15 1 du 21/12/2019

Reprise de dossier.

Courriel de FINANCES 15 et de la Mairie de PARIS.

Cette rencontre est inversée et se jouera le 21/12/2019 à 09h00 sur le terrain n°1 du stade S. LENGLEN 75015 PARIS.

Accord de la Commission.

21881570 – HACHETTE 1 /FC TOUR EIFFEL 1 du 09/11/2019

Courriel de TOUR EIFFEL FC en date du 07 novembre 2019.

La Commission reporte cette rencontre à une date ultérieure.

21881568 – CACL 1 / HEC PANATHENEE 2 du 02/11/2019

Absence de la feuille de match.

La Commission demande au club de C.A.C.L. de lui transmettre la feuille de match.

1^{er} rappel.

CRITERIUM DU SAMEDI APRES MIDI

R2/A

21446032 – CENTRE ESPAGNOL EPINETTES 8 / SPORTING CLUB DE PARIS 8 du 26/10/2019

Absence de la feuille de match.

2^{ème} et dernier rappel.

La Commission demande au club de CENTRE ESPAGNOL EPINETTES de transmettre la feuille de match pour le 19/11/2019 dernier délai sous peine de match perdu par pénalité (article 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

La Commission demande à l'arbitre officiel de lui transmettre un rapport en indiquant le score du match.

R2/B

21470662 – EDHEC F.C. 8 / BOUGAINVILLE 8 du 09/11/2019

Après lecture de la feuille de match.

Considérant que le match a été arrêté à la 68^{ème} minute car l'équipe de EDHEC F.C. s'est retrouvé à moins de joueurs présents sur le terrain,

Par ce motif,

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe d'EDHEC F.C. (- 1 point – 0 but) pour en attribuer le gain à l'équipe de BOUGAINVILLE (3 points – 10 buts).

R3

21876426 – OPUS 8 /STE GENEVIEVE ASL 8 du 02/11/2019

Absence de la feuille de match.

La Commission demande au club d'OPUS de lui transmettre la feuille de match.

1^{er} rappel.

21877431 – MAGNAVILLE ES 8 / BALLEES AUX PIEDS AS 8 du 02/11/2019

Absence de la feuille de match.

La Commission demande au club de MAGNAVILLE E.S. de lui transmettre la feuille de match.

1^{er} rappel.